

Elisabeth Roux
Elue au CA du CCAS
Mairie
13600 CEYRESTE

Ceyreste le 15 octobre 2009

objet : fonctionnement du CCAS

M. le Président du CCAS
Mairie
13600 CEYRESTE

Monsieur le Président du CCAS,

En lettre du 10 juillet 2009 je vous ai fait parvenir un courrier attirant votre attention sur les dysfonctionnements du CCAS au CA duquel je suis élue.
Depuis lors, non seulement ce courrier n'a pas fait l'objet d'une réponse mais les dysfonctionnements décrits persistent.

En effet le CA du CCAS ne s'est pas réuni depuis le 25 mars 2009.
Je me permets de rappeler les articles du règlement intérieur voté en date du 18 novembre 2008.

L'article III : « le Conseil d'Administration se réunit **au moins** une fois par trimestre. »

De plus :

Le paragraphe IX de l'article 13 engage le CCAS « à une analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. »

A ce jour, malgré mes demandes réitérées, cette analyse n'a jamais été présentée aux membres du Conseil d'Administration.

L'article du règlement intérieur ne fait que reprendre le décret ministériel du 6 mai 1995 qui est explicite : « article 1^{er} : Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale mentionnés au chapitre II du titre III du code de la famille et de l'aide sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux et notamment de ceux des famille, des jeunes, des personnes âgée, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. **Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.** »

Ni le décret ministériel, ni le règlement intérieur ne sont appliqués: